

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Mai à 20 heures 30
Date de la convocation 27 Avril 2009

Compte rendu de la séance :

ORDRE DU JOUR :

Délibération pour un placement financier
Délibération de demande de changement d'emplacement du lieu de vote
Délibérations pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes et de l'église
Délibération de convention pour la boucle cyclable
Délibération de convention pour les travaux de débroussaillage
Délibération des subventions communales 2009
Questions diverses

L'an deux mille neuf et le 05 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FROMENT Nicolas, Maire.

Présents : Tous sauf Mr Noël ROUX
Mme Muriel BOUTHEMY a été nommé secrétaire

Délibération pour un placement financier

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal que, suite à la vente du bâtiment dit « le Presbytère » par la Commune, seulement une partie de la somme perçue dans le cadre de cette vente a été affectée dans des travaux d'investissement votés au budget 2009.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée et après avoir consulté Monsieur Denis CHEILLETZ, Percepteur de Puy-L'Evêque, afin de connaître les possibilités offertes à une commune, de placer la somme provenant de cette cession immobilière qui ne trouve pas d'emploi immédiat, soit 150 000 € pour une durée de un an au taux en vigueur à la date du placement.

Les intérêts perçus par la Commune représenteraient alors une recette de fonctionnement supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Floressas décide par 9 voix pour et une abstention d'effectuer le placement financier de cette somme de 150 000 € et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce placement.

Délibération de demande de changement d'emplacement du lieu de vote

Les travaux de rénovation de la Mairie ainsi que de mise aux normes exigées pour l'accès et la sécurité des personnes en particulier pour les personnes âgées ou handicapées, sera terminé le 31 Mai 2009,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de d'exprimer sur l'opportunité de transférer le bureau de vote et l'emplacement d'affichage de la Commune de Floressas de la salle des fêtes située au château de Floressas vers la salle du conseil de la mairie.

Cette proposition est motivée par le fait que, la salle des fêtes, faisant actuellement office de bureau de vote de la Commune de Floressas et parfaitement adaptée pour cela, a été néanmoins retenue depuis l'été dernier pour un mariage le 7 juin 2009 ce avant que la Mairie ait connaissance des dates prévues pour les élections Européennes.

Après en avoir délibéré, et prenant acte du fait que la date du dit mariage ne peut être changée, le Conseil Municipal de cette Commune décide à l'unanimité de demander à Madame la Préfète du Lot l'autorisation de transférer le bureau de vote et l'emplacement d'affichage de la Commune de Floressas de la salle des fêtes située au château de Floressas vers la salle du conseil de la mairie, pour les élections Européennes de 2009

Délibérations pour les travaux intérieurs de la salle des fêtes et de l'église

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer suite à la réception du devis de l'entreprise PRESSUROT, pour des travaux d'aménagements électriques à l'église et à la salle des fêtes.

Le montant total des travaux s'élève à 3259.10 Euros et a été inscrit au budget.

Il comprend ;

- pour la salle des fêtes, des travaux d'installations de prises accessibles lors de la fête du village, l'installation d'un chauffe-eau avec raccordement sur la chaudière, des installations sanitaires et d'aération,
- pour le clocher de l'église, la réalisation et le remplacement de différents modules d'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'exécution de ces travaux dans les termes du devis présenté et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches ainsi qu'à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Délibération de convention pour la boucle cyclable

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'offre départementale en matière d'itinéraires cyclables, le Conseil général du Lot a décidé de mettre en place des « boucles cyclables » réparties sur tout le département, à destination d'un large public familial, lotois et touristique. Ces boucles ont vocation à être ouvertes pour la saison touristique 2009

Un pré repérage a été réalisé avec le Comité départemental du tourisme, conduisant à proposer la réalisation d'une boucle cyclable sur la commune de Floressas

La matérialisation de ces boucles est à la charge du Conseil général du Lot : aussi l'installation et entretien d'une signalisation spécifique nécessite l'accord indispensable de chaque commune concernée, d'une part par délibération du Conseil Municipal puis sous la forme d'une convention d'occupation du domaine public communal..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de cette Commune décide d'accepter la mise en place et la matérialisation de ces boucles cyclables par le Conseil Général du Lot et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération de convention pour les travaux de débroussaillage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des voies communales relève depuis le 1^{er} Janvier 2008 de la compétence de la Communauté de Communes.

Avant l'intégration de la voirie à la Communauté, la Commune assurait elle-même les travaux de débroussaillage.

Afin de permettre à la Commune de continuer à assurer ces travaux, il est nécessaire d'établir une convention avec la Communauté de Communes pour formaliser ces prestations de services. La Commune

facturera à la Communauté de Communes, au tarif communautaire, les heures de débroussaillage réellement effectuées sur présentation d'un relevé précis.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 8 Décembre 2008 a délibéré sur les termes de la convention ainsi que sur le tarif à appliquer, 24 € de l'heure (correspondant à la moyenne des coûts relevés par les communes).

La convention est conclue pour la durée de vie du matériel actuellement en service la Commune. Cette convention cessera dès lors que le matériel de la Commune (épareuse) sera revendu ou mis à la réforme. Aucune autre convention ne sera conclue pour un nouveau matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération des subventions communales 2009

Suite au vote du budget pour l'année 2009 dégageant la somme de 2 000 € sur le compte 6574 au titre des subventions de droit privé allouées par la commune, le conseil municipal décide d'en attribuer pour partie de la manière suivante :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Puy-L'Evêque	150 Euros
- Club du 3 ^{ème} âge les joyeux	100 Euros
- Comité des fêtes de Floressas	500 Euros
- Office du Tourisme de Mauroux	500 Euros
- Société de chasse Saint Hubert	100 Euros
- Yaïka Solidaire 46	100 Euros
- Association Nature et Découverte Faune et Flore	100 Euros
- Ecole de Sérignac participation voyage scolaire	50 Euros
- Ecole Saint-Joseph participation voyage scolaire	50 Euros
- Association Dynaform	50 Euros

Soit un total de 1 700 Euros

Questions diverses

Le Déménagement vers la Mairie rénovée aura lieu début Juin

Mr le Maire propose d'envisager d'utiliser la salle des fêtes pour les réunion d'une association du 3^{ème} age qui regrouperait l'ensemble des communes du plateau

Il est envisagé d'installer un poste récup' verre à Reces

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait en Mairie à FLORESSAS,
le 6 Mai 2009.